A l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION (AVIS DEFAVORABLE) : Au projet de 5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Marville Moutiers Brule par la société ENERTRAG AG ETS France.

Je soussigné (e) M et Mme Louis BERGER - Adresse Tréon

Déclare m'opposer à la construction d'éoliennes industrielles pour ce projet, pour les raisons suivantes :

- Je veux **garder et protéger nos paysages**, nos terres agricoles, nos sites naturels touristiques et plus généralement nos campagnes rurales. Les éoliennes sont des installations industrielles et non des machines agricoles. Leur place n'est pas en zones agricoles et ne doivent pas non plus être installées en zones de détente. **Stop à l'installation et à la saturation visuelle des éoliennes industrielles**.

- Je veux **protéger le tourisme, le patrimoine et l'économie de ma région**. La présence d'éolienne a un impact négatif sur ces éléments. La fréquentation des équipements touristiques situés aux abords immédiats des éoliennes devient très difficile. Les tourismes fuient les lieux ayant des éoliennes. Les biens immobiliers subissent des dépréciations en cas de vente.

- Je veux **protéger les Hommes**. Je refuse les menaces sur la santé des humains, provoquées par :

  - Les nuisances sonores : le bruit des pales, et les infrasons inaudibles par l'oreille humaine (<20hw) mais se propagent sur de très longues distances (à plus de 50 km) et se ressentent dans notre corps par des vibrations. Les infrasons ont été développés et sont utilisés comme arme militaire, dès la seconde guerre mondiale par l'Allemagne nazie (abandonnée car c'est surtout le personnel utilisant l'arme en question qui a souffert de l'impact des ondes à basse fréquence), également par l'année américaine, (abandonnée parce que les basses fréquences se propagent en cercle et qu'il est donc difficile de les diriger vers une cible précise.
  - Les nuisances visuelles : les lumières dans la nuit, et les effets stroboscopiques pendant la journée

- Je veux **protéger la faune, les oiseaux, les chiroptères**.

  - Je refuse les menaces sur la santé des animaux, dont certains entendent ces infrasons. Je refuse les nuisances faites sur l'avifaune : la Ligue pour la Protection des Oiseaux relève dans son étude un souci particulier : « l'implantation des éoliennes dans ou à proximité des ZPS (Natura 2000) génère la plus grande mortalité ». La Ligue précise en effet que « la mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à proximité des ZPS des oiseaux ».
  - Je refuse l'extinction des espèces protégées : les chauves-souris sont une espèce protégée par la loi. Il est donc illégal de les exterminer… (le risque est estimé fort toute l'année pour toutes les

espèces). Le muséum d'Histoire naturelle de Bourges a retrouvé 20 chauves-souris sur un seul parc dans le Cher en moins de 2 mois, ce qui représente que la partie émergée de l'iceberg car beaucoup de cadavres disparaissent rapidement, prélevés par les prédateurs à poils ou à plumes, voire par des insectes nécrophages. En ces temps difficiles avec la baisse des abeilles, il faut savoir que la chauve-souris assure la pollinisation de certaines plantes et a surtout une fonction importante dans la régulation des populations d'insectes, ce qui peut être très utile si nous voulons (devons) supprimer les pesticides (un autre scandale financier et sanitaire = un autre débat)

- Je veux protéger la santé des animaux des élevages à proximité : baisse de rendement des vaches laitières, problèmes comportementaux des animaux, difficulté de vêlage, 1 600 fausses couches dans un élevage de visons au Danemark, des œufs de poules sans jaune c'est-à-dire sans embryon, naissances avec des malformations, … qui peut m'affirmer que ces problèmes sur les animaux n'affectent pas les Hommes ?

- Je veux **protéger la flore**. Je refuse la destruction de la biodiversité par l'abattage de haies et des arbres ou encore le décapage du couvert végétal. Je veux **protéger les cours d'eau affleurant ou enterré**. Les fuites d'huile servant à lubrifier la transmission sont fréquentes. Cette huile (produit synthétique, non biodégradable et composé de différents composants toxiques : métaux lourds, composants sulfurés), dégouline tout au long du mât, et se repend au sol en polluant les terres et les eaux. Quelles sont les mesures de précautions ? Combien de litres d'huile contient une éolienne ?

- Je m'oppose aux éoliennes qui sont **improductives** (rendement d'environ – 21% de taux de charge/an) : le coût d'un projet éolien est tellement surdimensionné par rapport à un rendement aussi faible, mais se réalisant tout de même grâce aux subventions de l'Etat, aux prix de rachat doublés de l'électricité par EDF, sans compter les temps de bridage …

- Je refuse les éoliennes car elles ne **sont pas écologiques** :

  - Dans leur construction : il faut beaucoup de matériaux : béton, acier, cuivre, plastique, des terres rares …, les pales sont faites en fibre de verre qui est non recyclable,
  - Dans leur installation : destruction de l'écosystème, création d'un socle en béton de 531 m², de 26 m de diamètre d'une profondeur de 4 m par éolienne,
  - Dans leur fonctionnement : étant donné que le vent est imprévisible, les éoliennes fonctionnement par intermittence. Il convient de faire appel à des centrales électriques utilisant des énergies fossiles telles que le gaz ou le charbon à forte émission de $C0^2$, actuellement l'électricité provenant du nucléaire est déjà décarbonée, il convient de regarder ce qui se passe en Allemagne qui est pour moi un exemple à ne pas suivre. Les éoliennes provoquent un réchauffement climatique local.

- Dans leur démantèlement : le socle en béton n'est pas enlevé en totalité : aucune activité agricole ne sera possible, la biodiversité est morte, les câbles dans un rayon supérieur à 10 mètres autour des éoliennes et du poste de livraison ne sont pas enlevés)

- Je n'ai aucune confiance **pour le financement de ce projet.** Que se passera-t-il quand l'Etat français arrêtera également de subventionner ?

- Je **conteste le montant garanti très insuffisant de la provision réglementaire pour le démantèlement**. Le dépôt de garantie, à hauteur de 50 000 € par aérogénérateur, destiné à couvrir les frais de démantèlement en cas de défaillance de l'opérateur, montant qui ne correspond d'ailleurs guère au coût réel de tels travaux, ne lève nullement les incertitudes pesant sur la fin de vie du projet. (devis de la société CARDEM fait en 2014 fait état d'un montant total de 413 781 euros pour travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E10 du parc Thiérache 2 avec conservation du massif béton…)

Je demande l'arrêt du projet :

- **Pour la santé humaine** : Etant donné que le syndrome des éoliennes traduit une souffrance existentielle, voire une détresse psychologique, bref une atteinte de la qualité de vie qui, toutefois, ne concerna qu'une partie des riverains et que d'après l'OMS, la définition de la santé représente aujourd'hui *« un état de complet bien-être physique, mental et social »*, (voir rapport exprimant une prise de position officielle de l'Académie Nationale de Médecine en mai 2017)

- **Par respect du principe de précaution** du fait de l'inexistence d'études diverses, comme celle recommandée par l'Académie Nationale de Médecine sur l'épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires (La loi Barnier du 2 février 1995 inscrit le principe de précaution dans le droit interne français En février 2005, le Parlement inscrit dans la Constitution la Charte de l'environnement, installant par là même le principe de précaution (art. 5) au niveau le plus élevé de la hiérarchie des normes juridiques.)

- Je demande **une étude du spectre de l'infrason** (de 0 à 20 Hz) avec un appareil spécialisé dans les mesures d'infrasons (appareil NL-26 de la marque RION par exemple) à 0 m (au pied d'une éolienne : qui sera la référence), à 500 m (distance réglementaire des installations d'éoliennes), à 1500 m (distance préconisée par l'Académie nationale de médecine, à 5 km, à 10 km, à 15 km, à 20 km, … et en fonction du rayon des pales et également en fonction de la force contre électromotrice générée.

Malgré mon opposition ferme, totale, absolue et drastique, Si le projet devait voir le jour, je demande :

- **La mise en place d'une distance préconisée supérieure** à la réglementation française qui est obsolète actuellement du fait des hauteurs des éoliennes d'aujourd'hui.

  - L'Académie de médecine, dans son rapport de 2006, recommande de suspendre à titre conservatoire la construction d'éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW à moins de 1 500 m des habitations.

  - Docteur Marjolaine VILLEY-MIGRAINE, dans son rapport de décembre 2004 sur les *Effets de l'éolien industriel sur la santé des hommes* refuse les éoliennes situées à moins de 5 km de toutes habitation, à cause des risques produits par les infrasons.

  - Une proposition de loi à l'Assemblée nationale en date du 19/06/2019 visant à faire appliquer la règle dite des 10H permettant d'adapter la distance d'éloignement des éoliennes en fonction de leur hauteur. (Comme l'applique déjà plusieurs pays)

- **L'existence d'une convention de droit privé entre l'exploitant et les propriétaires** des terres louées fixant des conditions de remise en état plus contraignantes que celle prévues par la réglementation en exigeant l'enlèvement total des socles de bétons et des câbles dans son intégralité quel que soit la date de fin.

Attendons le rapport sur la commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique créée par l'Assemblée Nationale en 12/2018.

Regardons ce qui se passe dans les autres pays :

- En Allemagne, depuis l'arrêt des prix garantis et des subventions en 2017, plus de 20 000 emplois ont été supprimés cette année-là. Seulement 35 éoliennes ont été installées depuis le début de l'année 2019, des protestations citoyennes un peu partout, et surtout un bilan carbone et des émissions de gaz à effet de serre désastreux pour ce pays…

- En Pologne, dans le cadre de la COP24, ce pays a décidé d'arrêter totalement la politique des éoliennes et de prévoir un plan de désinstallations des éoliennes en place à horizon 2040.

- Aux Etats-Unis, dès 2013, plus de 14 000 éoliennes ont été tout simplement abandonnées, pour causes d'énergie intermittente donc des rendements totalement insuffisants, des coûts de maintenance et des coûts de fonctionnement extrêmement élevés, ... et plus de 10 000 oiseaux tués sur une année.

75% de notre électricité produite par le nucléaire est sans émission de CO^2 et n'émet pas de gaz à effet de serre. Le seul souci pour la plupart des citoyens est le traitement des déchets radioactifs qui ont une durée de vie de milliers d'années et dont nous ne savons pas nous débarrasser. Gérard MOUROU, le prix Nobel de physique en 2018 pour l'invention d'une technique laser, travaille actuellement sur le traitement des déchets radioactif et affirme que la durée de vie peut être réduite d'un million d'années à 30 minutes avec leur invention.